

COMPTE RENDU de la SEANCE du 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL SUR LE MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le lundi 5 juin 2023
- Nombre de Conseillers en exercice : 10

PRESENTS : M. ARANA Yoan, M. BLUSSEAU Denis, M. BLAY Mathieu, M. COUTON Thierry, M. Arnaud CLERCY, Mme CREMADES Laurence, Mme GRELIER Nadia, Jean-Jacques TOUTOUS, M. Jacques TROUVAT ;

EXCUSE: Nadia GRELIER (*donne pouvoir à M. Dany GRELIER*),
ABSENT:

Mme Laurence CREMADES a été élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 2 mai 2023, le conseil municipal valide le compte rendu.

1 – DÉCISION MODIFICATIVE AU CHAPITRE 21 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une facture d'un montant de 1625,88 € a été réglée auprès de la Société Défibril en janvier 2023 à l'article 2188, et qu'il convient de prendre une décision modificative d'un montant de 1 625,88 € afin d'attribuer les crédits nécessaires au chapitre 21.

Après délibération, le conseil municipal décide de procéder à une décision modificative et d'allouer 1 625,88€ au chapitre 21.

2 – FEUILLE DE ROUTE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le maire expose au conseil la feuille de route pour la fin du mandat réorienté autour 3 axes :

- Entretien des infrastructures
 - Sécurité incendie
 - Voirie
 - Immobilier communal (cimetière – salle des fêtes – logements)
 - Éclairage public
 - Atelier municipal
- Amélioration du cadre de vie
 - Gestion des poubelles
 - Aménagement d'espaces paysagers
 - Favoriser la biodiversité
 - Travailler sur l'attractivité du village

- Favoriser l'accueil
 - o Accueil des nouveaux habitants
 - o Créer des logements
 - o Proposer des terrains à bâtir
 - o Avoir un local pour création d'activité
 - o Soutien aux associations

Le conseil veut conserver le dynamisme de la commune tout en augmentant les ressources propres pour conforter les finances communales.

3 – ATELIER MUNICIPAL :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, que le bâtiment réservé aux employés communaux n'est actuellement plus aux normes, et n'a plus une surface suffisante pour stocker le matériel. Le maire propose donc de réfléchir à la mise en place d'un bâtiment pour répondre à ces besoins. Un projet est présenté au conseil pour réflexion et sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

4 – PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA VOIRIE :

Monsieur le maire expose au conseil municipal que pour l'année 2023 le programme sur l'investissement de la voirie se présente comme suit :

- Rue du Puits Jacquets : réfection de la chaussée et gestion des pluviales.
- Les Connillières : réfection de la chaussée.
- Réfection de la route de Germon, route de Thorigny, rue des Rivières, rue du Chemin bas, rue de Caunay.
- Point-à-temps : route de Saint-Étienne, rue des Aires, rue du Puits barré, rue de la Martine, rue des Balladins, rue des Forges, rue du Moulin.
- Débernage : Route de Thorigny, route de Germon, route la Prise—Germon.

5 – NETTOYAGE MONUMENT AUX MORTS :

Le monument aux morts a fait peau neuve en juin, Monsieur Gérard BOURBONNAIS de la société BMS a offert de nettoyer notre monument pour lui redonner un peu d'éclat. Le conseil municipal le remercie vivement.

6 – NETTOYAGE DE LA BUSE – RUE DES CHENAIES « LA COUDRE » :

Suite à la demande de Monsieur Michaël DEBORD, monsieur le maire propose de réaliser une opération d'hydrocurage de buse sur « La Coudre » et « Rue des Forges ».

Le conseil décide de mandater la SAS BERNAUD pour réaliser les travaux.

7 – ORGANISATION DU 14 JUILLET 2023 :

La municipalité invite les habitants de Doeuil sur le Mignon à se réunir pour le 14 juillet 2023. Le conseil demande une inscription avant le 7 juillet pour gérer au mieux les repas.

- 14h : concours de boules

- 16h30 : jeux
- 18h : apéritif dinatoire

9 – CONTRAT DE PROXIMITÉ :

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal pour la mise en place du contrat de proximité :

Ces contrats témoignent d'une ambition et d'une vision commune et fixent le cadre de la mise en œuvre des projets de territoire. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des problématiques touchant à l'amélioration de la vie des Charentais-Maritimes confrontés aux grands enjeux contemporains auxquels nous devons répondre collectivement : la désertification rurale, l'entrée dans l'ère numérique, les crises énergétiques, l'urgence climatique, le déclassement social et les bouleversements démographiques à l'œuvre dans la société française.

Ainsi, des domaines d'intervention privilégiés ont été identifiés, ils portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Tous les Contrats de Proximité, adaptés aux spécificités de chaque territoire, se déclinent en plans d'actions composés notamment de :

- fiches-actions pour les projets les plus aboutis,
- fiches-objectifs pour les actions les moins matures.

Considérant que les échanges entre le Département, les intercommunalités et les Communes ont permis d'élaborer des Contrats prenant en compte les spécificités de chacun,

DELIBERATION

Vu les articles L 2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Après avis des commissions compétentes,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat de proximité du territoire des Vals de Saintonge joint en annexe à la présente délibération,

-d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

-de prendre acte de la nécessité d'être représenté au sein du Comité de suivi par un élu municipal.

9 – DEVIS DE PANNEAUX :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le devis réalisé pour l'acquisition de différents panneaux de signalisation, ainsi que leur fixation, auprès du Syndicat Départemental de la Voirie.

- 1er devis N° D2305-2414 : pour un montant total de 362,71 € HT, soit un montant total de 435,25 € TTC.
- 2ème devis D2306-2450 : pour un montant total de 21,33 € HT, soit 25,48 € TTC.

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal décide :

- De valider les deux devis présentés du Syndicat de la Voirie
- Valide et autorise monsieur le Maire à signer les devis
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2023 à l'opération N° 143.

10 – PROPOSITION DE DEVIS POUR LES ALARMES ET BADGES ANTI-INTRUSIONS :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de la société INÉO pour le remplacement de la sécurité anti-intrusion de la salle des fêtes et de la mairie. Le conseil décide d'approfondir la réflexion lors d'un prochain conseil.

11 – QUESTIONS DIVERSES :

- Renouvellement de la commission de contrôle pour les élections : ont été désignés pour ce renouvellement M. Denis BLUSSEAU – M. Sylvain GIRAUDEAU – M. Jean-Denis THIONNET.
- Panneau lumineux : la décision de conserver ou non le panneau lumineux situé au-devant de la mairie, coté route, a été reportée.
- Acquisition de bien sans maître : le conseil municipal décide de prévoir une délibération lors de sa prochaine réunion de conseil, dans l'idée d'acquérir un bien sans maître revenant de plein droit à la commune. Cette prise de possession sera constatée par un procès-verbal affiché en mairie.

La séance est levée à 00h00